



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 491-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 491-2024 (Code d'éthique et de déontologie des comités et commissions de la Ville de Windsor)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025.

L'objet du *Règlement n° 491-2024* est de prescrire les règles d'éthique et de déontologie applicables aux comités et commissions de la Ville de Windsor.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 15 janvier 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 15 janvier 2025, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 15 janvier 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier